

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

DÉLIBÉRATION n° 2016/09/27-02

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 27 septembre 2016, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 15 septembre 2016 portant sur l'objet de la présente délibération,

DÉCIDE :

OBJET : modifications de l'offre de formation : complément

Le conseil d'administration approuve les demandes de modification de l'offre de formation telles que détaillées dans le document annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par 33 voix pour et 1 abstention.

Membres en exercice : 35

Quorum : 18

Présents et représentés : 34

Fait à Marseille, le 27 septembre 2016


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université



TABLEAU SYNTHETIQUE DES DEMANDES DE MODIFICATIONS DES STRUCTURES D'ENSEIGNEMENT
(DIPLOMES NATIONAUX)

Avis favorable de la CFVU du 15 septembre 2016 - Soumis à l'approbation du CA du 27 septembre 2016

Compléments

Composante	Type de diplôme	Mention / Dénomination nationale	Spécialité / Année	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 15 septembre 2016
ALLSH	Master	Psychologie	Psychanalyse et psychopathologie clinique	En M2, modification liée à un contentieux en cours Suppression des 4 éléments constitutifs de l'UE PSYS31 "Méthodologie de la recherche".	Favorable
MEDECINE	Certificat de capacité	Orthophoniste	4ème année	Demande de modifications induite par une évolution réglementaire Application du décret n°2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du Certificat de Capacité d'Orthophoniste à la 4ème année (et avant-dernière année suite à cette réforme). Cette première année du deuxième cycle des études d'orthophonie est mise en oeuvre dans le cadre du référentiel de formation institué par le décret du 30 août 2013. Elle se traduit par un fort accroissement du volume horaire des enseignements théoriques (de 91 TD en 2015/2016 à 226 CM et 390 TD) et une diminution du nombre d'heures de stage (de 896 en 2015/2016 à 510) et se décompose comme suit : *Au semestre 1 : UE "Pratiques professionnelles" (21 ECTS), UE "Formation à la pratique clinique" (6 ECTS), UE "Compétences transversales" (1 ECTS) et UE "optionnelles obligatoires" (2 ECTS). * Au semestre 2 : UE "Pratiques professionnelles" (14 ECTS), UE "Formation à la pratique clinique" (6 ECTS), UE "Recherche en orthophonie" (6 ECTS) et UE "optionnelles obligatoires" (4 ECTS).	Favorable
MEDECINE	Certificat de capacité	Orthoptiste	3ème année	Demande de modifications induite par une évolution réglementaire Application de l'arrêté du 20 octobre 2014 relatif aux études en vue du Certificat de Capacité d'Orthoptiste à la 3ème et dernière année. Cette dernière année d'études est mise en oeuvre dans le cadre du référentiel de formation institué par l'arrêté du 20 octobre 2014. Elle se traduit notamment par un accroissement de la durée des stages (de 600 à 770 heures) et se décompose comme suit : * Au semestre 1 : UE "Troubles neurovisuels , vision et équilibre : bilan et prise en charge (11 ECTS), "Contactologie" (4 ECTS), "Dépistage visuel et ergonomie visuelle" (2 ECTS), "Geste et soins d'urgence" (2 ECTS), "Anglais" (1 ECTS) et "Stages" (10 ECTS). * Au semestre 2 : UE "Imagerie et technologie de la communication" (2 ECTS), "Dépistage, prévention et suivi des pathologies ophtalmologiques" (4 ECTS), "Bilans orthoptiques pré et postpréparatoires, principes des techniques chirurgicales" (3 ECTS), "Travail de fin d'études" (8 ECTS), "Exercice de la profession d'orthoptiste : législation, réglementation et gestion" (3 ECTS) et "Stages" (5 ECTS pour la validation et 5 ECTS pour l'épreuve pratique).	Favorable
MEDECINE	Diplôme de Formation Générale	Sciences Médicales	(2ème année) - DFGSM 2	Demande de modifications Aux semestres 1 et 2, Création d'une UE "Simulation santé", non créditée en ECTS, intégrée dans la période des stages hospitaliers correspondant à 3 séances d'une demi-journée par étudiant.	Favorable

Compléments

Composante	Type de diplôme	Mention / Dénomination nationale	Spécialité / Année	Modifications demandées	Avis de la CFVU du 15 septembre 2016
MEDECINE	Diplôme de Formation Générale	Sciences Médicales	(3ème année) - DFGSM 3	<p>Demande de modifications</p> <p>Aux semestres 1 et 2,</p> <p>Création d'une UE "Simulation santé", non créditée, intégrée dans la période des stages hospitaliers correspondant à 2h par semestre par étudiant.</p>	Favorable
MEDECINE	Diplôme de Formation Approfondie	Sciences Médicales	(4ème année) - DFASM 1	<p>Demande de modifications</p> <p>Le total des crédits ECTS des 2 semestres passe de 50 à 52 par modifications du nombre de crédits associés à l'UE 1, à l'UE 2, à l'UE 3 et à l'UE 4 (de 10 à 9), à l'UE 5 (de 8 à 5) et par la validation des stages hospitaliers désormais créditée de 9 ECTS ; Modification des volumes horaires d'enseignement pour certaines UE pour une variation totale de -10 heures.</p>	Favorable
MEDECINE	Diplôme de Formation Approfondie	Sciences Médicales	(5ème année) - DFASM 2	<p>Demande de modifications</p> <p>Nouvelle structuration des deux semestres de l'année universitaire. Les enseignements sont organisés par discipline pour 5 groupes d'étudiants, soit 5 périodes de 2 mois comprenant les enseignements théoriques (6 ou 7 semaines) et les stages.</p> <p>La nouvelle structure est composée de 5 blocs enseignements-stage crédités respectivement de 6 ECTS (UE 1 et UE 2), 9 ECTS (UE 3), 11 ECTS (UE 4) et 7 ECTS (UE 5). Elle comprend également des UE libres au choix pour 3 ECTS, des séances optionnelles non créditées de révision, la validation des stages hospitaliers étant quant à elle créditée de 9 ECTS soit un total de 51 ECTS.</p> <p>Chaque étudiant réalise 5 stages durant l'année, "Pédiatrie", "Médecine spécialisée 1", "Médecine spécialisée 2_Médecine générale", "Gynécologie_Chirurgie" et "Réanimation", plus un stage d'été de 12 semaines.</p>	Favorable
MEDECINE	Diplôme de Formation Approfondie	Sciences Médicales	(6ème année) - DFASM 3	<p>Demandes de modifications</p> <p>Mise en place, sous forme optionnelle et sans attribution de crédits ECTS, de séances de révision et de préparation à l'Epreuve Classante Nationale informatisée (ECNi) ; Organisation d'une épreuve, non créditée en ECTS, d'ECNi blanc interrégionale donnant lieu à un classement des étudiants intra et inter Facultés ; La validation de l'année du DFASM 3 permet l'acquisition de 24 crédits ECTS se répartissant en 12 pour le "Certificat de Compétences Cliniques", 4 pour la validation des "stages", 3 pour le "Module transversal A" et la "Lecture Critique d'Analyse d'articles" et 2 pour le "Module transversal B".</p>	Favorable